



Code
d'éthique

Bénévoles

La Fondation SERCAN

La Maison de soins palliatifs

SERCAN

Décembre 2013

NOTE AU LECTEUR:

Dans ce document, le masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien le féminin.

50 rue Chénier, Saint-Eustache, Québec J7R 1X1

☎ 450 491-1912 📠 450 491-5770

Courriel : reception@maisonsercan.ca

PRÉAMBULE

Le présent document présente les valeurs et les pratiques attendues des bénévoles de l'organisme. Chacun est responsable de les appliquer en tenant compte des besoins des différentes personnes bénéficiaires et des ressources disponibles.

Les bénévoles s'engagent envers :

- ✍ Les personnes bénéficiaires et visiteurs de l'organisme;
- ✍ L'organisme;
- ✍ Les employés et bénévoles;
- ✍ Les donateurs et le public en général.

ENVERS LES BÉNÉFICIAIRES ET VISITEURS DE L'ORGANISME

Les bénévoles doivent :

- ✍ Faire preuve de discrétion et respecter le caractère confidentiel de toute information concernant l'organisme et ses usagers;
- ✍ Respecter la vision de la mission et la philosophie de l'organisme;
- ✍ Accueillir et interpeller le bénéficiaire et le visiteur avec courtoisie et respect;
- ✍ Communiquer en utilisant un langage simple et clair;
- ✍ Maintenir une distance thérapeutique envers le bénéficiaire et le visiteur;
- ✍ Éviter toute conduite de discrimination fondée sur l'ethnie, le sexe, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, un handicap physique ou mental, l'opinion politique, la langue, la condition sociale, l'état civil;
- ✍ Assurer, à l'intérieur des priorités fixées et en conformité avec les valeurs fondamentales de l'organisme, l'analyse objective des demandes d'aide;
- ✍ Informer les bénéficiaires et visiteurs sur l'ensemble des services offerts par l'organisme (MSP et SERCAN);
- ✍ Identifier clairement leur fonction et rôle exercés au sein de l'organisme.

ENVERS L'ORGANISME

Les bénévoles doivent :

- ✧ Agir dans le plein respect des lois en vigueur, des règlements et politiques adoptés par l'organisme;
- ✧ Faire preuve d'honnêteté et agir de bonne foi et avec loyauté au mieux des intérêts de l'organisme;
- ✧ S'opposer et s'abstenir de prendre part à des malversations financières et à tout acte contraire à l'intérêt public et aux normes éthiques généralement reconnues;
- ✧ Informer rapidement la direction de toute irrégularité commise par quiconque ayant un lien avec l'organisme;
- ✧ S'abstenir fermement d'offrir ou de recevoir tout cadeau, faveur, gratuité;
- ✧ Favoriser un climat de travail harmonieux propice à l'établissement d'un milieu de travail valorisant, dans la dignité et la sécurité;
- ✧ Se conduire avec professionnalisme de manière à ne pas nuire à la réputation de l'organisme.

ENVERS LES EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES

Les bénévoles doivent :

- ✧ Éviter de porter préjudice à leurs collègues de travail par des actions malhonnêtes ou malveillantes;
- ✧ Exprimer des commentaires honnêtes et constructifs afin de promouvoir l'harmonie dans les relations de travail;
- ✧ Assister leurs collègues dans leur développement professionnel et soulever justement leurs contributions;
- ✧ Assurer la circulation de l'information pertinente entre employés et bénévoles afin de favoriser des interventions efficaces et professionnelles;
- ✧ Éviter le harcèlement sous toutes ses formes ainsi que la violence verbale;
- ✧ Adopter des règles de politesse élémentaires afin de préserver le respect et la dignité;
- ✧ Créer un climat de collaboration et d'entraide entre les employés, les bénévoles et les intervenants par une communication ouverte et efficace;

ENVERS LES DONATEURS ET LE PUBLIC EN GÉNÉRAL

Les bénévoles doivent

- ✍ Rechercher la confiance du public et agir de manière à préserver et à renforcer la crédibilité de l'organisme;
- ✍ Faire connaître les activités de l'organisme et rendre accessible les états financiers vérifiés aux donateurs et au public en général, à l'exception des informations protégées par la Loi;
- ✍ Utiliser de façon rationnelle et efficace les ressources matérielles et financières mises à la disposition de l'organisme grâce aux contributions des donateurs;
- ✍ Traiter avec le plus grand respect chaque donateur, quel que soit le montant de sa contribution;
- ✍ Garder confidentielle toute information sur un donateur, incluant sa contribution, à moins que celui-ci n'ait aucune objection à sa divulgation;
- ✍ Respecter la volonté exprimée par un donateur d'utiliser sa contribution à un but spécifique;
- ✍ Demeurer disponibles aux commentaires et suggestions afin de maintenir une communication ouverte avec le public.

Je _____ (nom du bénévole en lettres moulées), m'engage à respecter les

Code d'éthique

Bénévoles

La Fondation SERCAN

La Maison de soins palliatifs

SERCAN

principes du présent code d'éthique de la Fondation Sercan, Maison de soins palliatifs et Sercan (version décembre 2011).

Signature du bénévole

Date

Témoïn à la signature

Date

(c. c. dossier du bénévole)